

**Camping \*\* du Soleil**

751, avenue Emile Bodin

13600 La Ciotat

Tél. 04 42 71 55 32

[contact@camping-dusoleil.com](mailto:contact@camping-dusoleil.com)

[www.camping-dusoleil.com](http://www.camping-dusoleil.com)

## CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

### RESERVATION :

Saison, par semaine : du samedi 17h au samedi 10h.

Hors saison : minimum de 3 jours.

### ARRHES DEMANDEES:

Le tiers de la location par chèque ou mandat lettre, par mandat international pour l'étranger. Les arrhes doivent accompagner la réservation.

- Toute modification de date ou d'effectif remet en cause notre accord.

Le solde de la location vous sera réclamé à l'arrivée.

La prise en possession de la location a lieu à partir de 17h.

La location est à libérer entre 8h et 10h au plus tard.

- En quittant définitivement la location, chaque client devra remettre sa clé à la réception et ne la confier ni à un ami ni à un voisin. Il ne pourra, en aucun cas, faire terminer le séjour payé par une tierce personne.

Toute arrivée après 20h devra être signalée.

**LA RESERVATION SERA MAINTENUE 24 HEURES APRES LA DATE FIXEE DANS LA CONFIRMATION DE LOCATION. SAUF AVIS DE RETARD DU CLIENT.**

- Le locataire devant prendre possession de la location en retard de quelques jours devra payer d'avance la location complète.

### CAUTION OBLIGATOIRE DE 160€

Un inventaire est fait avant votre arrivée; il est à contrôler dans les deux heures suivant la prise en possession de la location. Après ce laps de temps, tout dégât constaté vous sera imputable, et nous nous servirons de l'inventaire précédant pour trancher tout différent.

Pour cette vérification, la location doit être rendu propre et vide de toutes affaires personnelles.

Si tout est conforme, votre cautionnement vous sera remboursé suivant le mode de paiement préalable.

**TRES IMPORTANT :**

Pourra se voir refuser la location et perdra les arrhes versées tout client qui se présentera SANS EN AVOIR INFORME LA DIRECTION :

- en surnombre,
  - si la composition des locataires prévue n'est pas respectée,
- avec un animal non assuré ou ne présentant pas toutes les garanties et de propreté

**DEDIT DE LOCATION :**

En cas de dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties trois mois fermes avant la date prévue pour l'occupation des lieux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

- Dénonciation du locataire : remboursement (moins 50€ de frais de dossier)
- Dénonciation du propriétaire : remboursement (plus 50€ d'indemnité) du montant des arrhes versées.

**TOUT SEJOUR ECOURTE N'EST PAS REMBOURSE ,  
QUELQU'EN SOIT LE MOTIF.**

Tout locataire partant avant ou après les heures de bureau devra laisser son cautionnement en garantie.

Si, inventaire fait, tout est conforme, la caution sera retournée dans les 48 heures.

Si, par contre, la location est laissé SALE, DEGRADEE, et avec le MATERIEL DETERIORE, une estimation sera notifiée au client par lettre recommandée et un complément pourra lui être réclamé si le cautionnement s'avère insuffisant.